

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS
D'ALÈS AGGLOMÉRATION**

Pôle Infrastructures
Mobilité/ANRU
Tél : 04 66 56 10 82
Réf : PV/OB/MM.2025.10.

Objet : Convention constitutive d'un groupement de commandes avec Les Logis Cévenols en vue de la passation de marchés pour la réalisation d'études et de travaux Grand'Rue Jean-Moulin à Alès

Le président d'Alès Agglomération,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L2113-6 à L 2113-8,

Vu la délibération du conseil de communauté C2024_03_17 du 27 juin 2024 portant délégation du conseil de communauté au président en application des dispositions de l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales, modifiée par la délibération C2024_05_18 du conseil de communauté du 18 décembre 2024,

Considérant que dans le cadre du NPNRU il est prévu le réaménagement total de la Grand' Rue Jean-Moulin à Alès et notamment la requalification des pieds d'immeubles sur laquelle Les Logis Cévenols sont déjà engagés,

Considérant qu'afin de parachever la requalification de ces pieds d'immeubles, il est nécessaire de procéder à la démolition de la dalle arrière et des locaux d'activités situés au-dessous,

Considérant qu'au vu des différents intérêts suscités par ce projet, Les Logis cévenols et la Communauté Alès Agglomération se sont rapprochés afin de formaliser un cadre permettant l'élaboration de ce projet d'ensemble et comprenant la passation de marchés publics,

Considérant qu'au regard de ce qui précède, Les Logis cévenols et la Communauté Alès Agglomération entendent créer un groupement de commandes sur le fondement des articles L2113-6 à L2113-8 du Code de la commande publique pour la réalisation d'études et de travaux de démolition,

Considérant que ce groupement de commandes doit être créé et acté par convention,

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

Une convention constitutive d'un groupement de commandes pour la réalisation d'études et de travaux de démolition de la dalle arrière et des locaux d'activités situés au-dessous, à l'angle de la Grand'Rue Jean-Moulin et de la rue du Commandant Audibert à Alès sera signée entre la Communauté Alès Agglomération représentée par son président, M. Christophe RIVENQ et Les Logis Cévenols représentés par leur directeur général, M. Thierry SPIAGGIA, Les Logis Cévenols sont désignés coordonnateur de ce groupement.

ARTICLE 2 :

Ladite convention constitutive du groupement de commandes entrera en vigueur à compter de sa notification aux membres du présent groupement de commandes par le coordonnateur et prendra fin à la complète exécution des prestations ayant fait l'objet du groupement de commandes.

La convention définira les modalités de fonctionnement du groupement de commandes pour la préparation, la passation et l'exécution des marchés publics.

ARTICLE 3 :

Monsieur le directeur général de la Communauté Alès Agglomération et Monsieur le receveur communautaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Alès, le 06 NOV. 2025

Le président
Christophe RIVENQ

